

**PROVINCE DE QUÉBEC
CANADA**

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal du **lundi 17 janvier 2022 à 20 h 10**, dûment convoquée par la mairesse, tenue exceptionnellement par visioconférence, conformément aux dispositions de l'arrêté numéro 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux. Sont présents : **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Claire Rocher, François Tanguay, Isabelle Couture, Pierre Henrichon et Bernard Jeansonne**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La secrétaire-trésorière Manon Fortin est présente.

Deux citoyens présents en ligne.

ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue;

1. Ouverture de la séance
2. Confirmation des présences
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion - Dépôt du projet de *règlement n° 22-497 relatif à l'imposition des taux de taxation et à la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2022*
5. Fixation du taux d'intérêt pour 2022
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (39)

2022-01-39

**Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4. AVIS DE MOTION

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par V. Dingman, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement n° 22-497 relatif à l'imposition des taux de taxation et à la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2022* sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Donné à Austin, ce 17 janvier 2022.

5. FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊTS POUR 2022 (40)

2022-01-40

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU QUE :

À partir du moment où un versement n'est pas effectué dans les délais prévus, seul le versement alors dû est exigible et porte intérêt au taux prévu à 15 % pour l'exercice 2022.

ADOPTÉE

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (41)

2022-01-41

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par la conseiller B. Jeansonne, l'assemblée est levée à 20 h 20.

ADOPTÉE

Lisette Maillé
Mairesse

Manon Fortin
Secrétaire-trésorière